



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
08.09.2010 Bulletin 2010/36

(51) Int Cl.:
B65D 5/42 (2006.01) B65D 77/04 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **10154723.0**

(22) Date de dépôt: **25.02.2010**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
AL BA RS

(72) Inventeurs:
• **Adeline, Laurence**
24460 Agonac (FR)
• **Ott, Christian**
87634 Oberguenzburg (DE)

(30) Priorité: **06.03.2009 FR 0901028**

(74) Mandataire: **Bolinches, Michel Jean-Marie et al**
Cabinet Orès
36, rue de St Pétersbourg
75008 Paris (FR)

(71) Demandeur: **BONGRAIN S.A.**
78223 Viroflay (FR)

(54) **Emballage pour produit alimentaire à enveloppe entourant un récipient fermé par un couvercle, et son procédé de fabrication.**

(57) L'invention concerne un emballage pour produit alimentaire comprenant un container à récipient fermé par un couvercle et une enveloppe qui entoure le container et au contact de laquelle ce dernier est monté, et son procédé de fabrication.

Selon l'invention, ce couvercle (4) est revêtu d'au moins un élément d'identification (6) du produit qui y est plaqué par enlèvement d'au moins une zone de l'enveloppe de géométrie prédéterminée et formant cet élément.

L'emballage selon l'invention est fabriqué par :
a) remplissage du container au moyen dudit produit,
b) fermeture du container ainsi rempli par son couvercle,
c) positionnement de l'enveloppe autour du container de manière que cette zone à enlever soit localisée en regard d'un emplacement prédéterminé du couvercle, puis
d) poinçonnage (A) de l'enveloppe en cette zone pour plaquer cet élément sur le couvercle, cet élément étant de préférence pré-encollé pour adhérer au couvercle après ce poinçonnage.

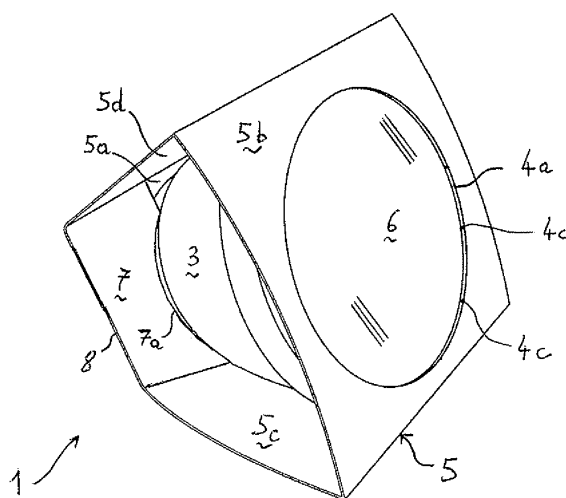


Fig. 2

Description

[0001] La présente invention concerne un emballage comprenant un container de type à récipient pour produit alimentaire fermé par un couvercle et une enveloppe qui entoure le container et au contact de laquelle ce dernier est monté, ainsi qu'un procédé de fabrication de cet emballage.

[0002] Il est connu de longue date de conditionner des produits alimentaires dans un récipient fermé par un couvercle, en pourvoyant en outre le container ainsi obtenu d'une enveloppe typiquement en carton venant l'entourer en son fond, sa face supérieure et au moins en deux de ses faces latérales opposées, par exemple en scellant à chaud ou en collant cette enveloppe sur ce container. On peut par exemple citer le document GB-A-2 284 585 qui présente un emballage ainsi obtenu.

[0003] Un inconvénient majeur de ces emballages connus à enveloppe entourant un container fermé réside dans la nécessité d'individualiser chaque container spécifiquement en fonction du produit qu'il est destiné à contenir, par l'opération d'étiquetage de son couvercle et/ou récipient, ce qui représente un coût de fabrication des containers relativement élevé.

[0004] Un but de la présente invention est de proposer un emballage comprenant un container pour produit alimentaire de type à récipient fermé par un couvercle, et une enveloppe qui entoure le container et au contact de laquelle ce dernier est monté, qui remédie à cet inconvénient.

[0005] A cet effet, un emballage selon l'invention est tel que ce couvercle est revêtu d'au moins un élément d'identification du produit qui y est plaqué par enlèvement d'au moins une zone de l'enveloppe de géométrie prédéterminée et formant le ou chaque élément.

[0006] Par « récipient » et « couvercle », on entend dans la présente description respectivement un support pour le produit alimentaire comportant un fond et éventuellement une paroi latérale (ce récipient pour être dépourvu de paroi latérale dans le cas d'un socle ou plateau recevant ce produit), et un moyen de fermeture de ce support pouvant être de type couvercle sensiblement plat ou bien à paroi latérale (i.e. une cloche dans ce dernier cas).

[0007] On notera que cet emballage selon l'invention permet d'utiliser des containers initialement « neutres » d'apparence, i.e. vierges de toute inscription ou étiquette même pour des produits différents qu'ils sont destinés à contenir, grâce à l'utilisation de l'enveloppe elle-même pour identifier chaque produit par transfert d'une ou plusieurs zones prédéterminée(s) de cette enveloppe sur la paroi du container à l'emplacement de son couvercle et éventuellement de la paroi latérale du récipient qu'il ferme.

[0008] On notera également que le container peut être revêtu d'une pluralité d'éléments d'identifications distincts provenant de cette enveloppe, ou bien d'un seul et unique élément d'identification conçu pour former une

étiquette commerciale appliquée sur ce container.

[0009] De préférence, le container est revêtu d'un unique élément d'identification plaqué sur son couvercle par poinçonnage de l'enveloppe à l'emplacement de ladite zone correspondante, laquelle est localisée sensiblement au centre d'une face supérieure de l'enveloppe amputée de cette zone. Avantageusement, ce poinçonnage est réalisé de manière automatisée, étant précisé que l'on pourrait également découper autrement cet élément d'identification avant de le fixer sur le couvercle.

[0010] A titre encore plus préférentiel, cet élément d'identification constitué de ladite zone d'enveloppe forme une étiquette pour le couvercle qui s'étend sensiblement sur toute la surface de ce dernier vers l'intérieur et en contrebas d'un rebord périphérique du couvercle qui est clipé sur le récipient, ce rebord présentant de préférence une pluralité de creux régulièrement espacés sur la périphérie d'un épaulement de ce rebord contre lequel est disposé cet élément.

[0011] On notera que ces creux facilitent le positionnement de l'élément d'identification contre le rebord de couvercle.

[0012] Selon une autre caractéristique de l'invention, ledit ou chaque élément d'identification peut être fixé au couvercle par des moyens mécaniques ou adhésifs, cet élément étant de préférence pré-encollé pour adhérer au couvercle suite au poinçonnage précité en formant une étiquette identifiant le produit contenu dans le container.

[0013] Selon une autre caractéristique de l'invention, la paroi de l'enveloppe comporte un fond recevant le récipient et une face supérieure ajourée par l'enlèvement de ladite zone qui sont reliées entre elles par deux faces latérales opposées, cette paroi étant adaptée pour caler le container dans l'enveloppe.

[0014] Selon une autre caractéristique de l'invention, des moyens de maintien du container dans l'enveloppe peuvent avantageusement être formés sur ladite paroi de cette dernière, en étant localisés :

- sur une région périphérique du côté interne de ladite face supérieure entourant ladite zone enlevée, par un scellage ou collage de cette région interne sur un rebord périphérique du couvercle, et/ou
- sur ledit fond par au moins deux rabats de calage qui sont respectivement articulés sur deux bords inférieurs opposés de ce fond reliant lesdites faces latérales entre elles et qui sont chacun adaptés pour épouser une partie de la paroi latérale du récipient en étant rabattus vers l'intérieur de l'enveloppe.

[0015] Avantageusement, la paroi latérale du récipient peut être à symétrie de révolution, par exemple au moins en partie tronconique, et le couvercle est dans ce cas circulaire de type clipé sur cette paroi latérale, l'enveloppe présentant alors de préférence une géométrie sensiblement parallélépipédique et lesdits moyens de maintien comprenant ces deux rabats dont les bords libres respectifs sont échancrés en arc de cercle de sorte à

épouser le contour de cette paroi latérale pour caler le récipient en regard des deux faces latérales de l'enveloppe.

[0016] Selon une autre caractéristique de l'invention, l'enveloppe peut avantageusement être réalisée en carton plié et soudé par recouvrement en son fond par une bande de soudure s'étendant sur un côté dudit fond, et le container peut être réalisé en au moins une matière plastique (par exemple en deux matériaux thermoplastiques souples différents pour le couvercle et pour le récipient).

[0017] Comme indiqué ci-dessus, l'enveloppe peut présenter une géométrie sensiblement parallélépipédique enserrant le container, lequel est de préférence à symétrie de révolution et est par exemple de section radiale circulaire. On notera toutefois que d'autres géométries non circulaires sont utilisables tant pour le couvercle que pour le récipient qu'il ferme, des sections elliptiques ou polygonales (par exemple rectangulaires ou carrées) étant également envisageables pour le container.

[0018] Un procédé de fabrication selon l'invention d'un emballage tel que défini ci-dessus comprend successivement :

- a) un remplissage du container au moyen dudit produit,
- b) une fermeture du container ainsi rempli par son couvercle,
- c) un positionnement de l'enveloppe autour du container ainsi fermé de telle manière que ladite ou chaque zone de l'enveloppe à enlever qui comprend ledit ou chaque élément d'identification soit localisée en regard d'un emplacement prédéterminé du couvercle, puis
- d) un poinçonnage de l'enveloppe ainsi positionnée à l'emplacement de la ou de chaque zone pour plaquer le ou chaque élément d'identification sur le couvercle, cet élément étant de préférence pré-encollé pour adhérer au couvercle après ce poinçonnage.

[0019] D'autres caractéristiques, avantages et détails de la présente invention ressortiront à la lecture de la description suivante de plusieurs exemples de réalisation de l'invention, donnés à titre illustratif et non limitatif, ladite description étant réalisée en référence avec les dessins joints, parmi lesquels :

la figure 1 est une vue schématique de dessus d'un emballage selon l'invention,

la figure 2 est une vue en perspective de l'emballage de la figure 1 selon un exemple de réalisation de l'invention,

la figure 3 est une vue en perspective de l'emballage de la figure 1 en cours de fabrication, selon un autre exemple de réalisation de l'invention correspondant à une variante de la figure 2,

la figure 4 est une vue en perspective d'un container à couvercle utilisable dans les emballages des figu-

res 2 et 3, et

la figure 5 est une vue de dessus du container de la figure 4 montrant le détail de la structure du couvercle qu'il comporte.

[0020] L'emballage 1, 1' illustré à titre préférentiel aux figures 1 à 5 contient par exemple un fromage ou une spécialité fromagère, étant précisé qu'il pourrait contenir tout autre produit alimentaire. Cet emballage 1 comprend, d'une part, un container 2 qui est rempli de ce produit et qui est constitué d'un récipient 3 fermé par un couvercle 4 et, d'autre part, une enveloppe 5, 5' qui entoure le container 2 et au contact de laquelle ce dernier est monté.

[0021] Dans les exemples de réalisation illustrés, l'enveloppe 5, 5' présente une géométrie parallélépipédique enserrant le container 2, lequel est à symétrie de révolution avec une section radiale circulaire tant pour le récipient 3 qui est par exemple évasé suivant plusieurs tronçons globalement tronconiques que pour le couvercle 4 qui est plat, à l'exception d'un rebord périphérique 4a venant se cliper sur un bord périphérique du récipient 3. Ce dernier et le couvercle 4 sont par exemple réalisés en deux matériaux thermoplastiques souples différents.

[0022] Comme illustré aux figures 2 et 3, l'enveloppe 5, 5', réalisée en carton plié, comporte essentiellement un fond 5a recevant celui du récipient 3 et une face supérieure 5b ajourée en son centre qui sont reliées entre elles par deux faces latérales 5c et 5d opposées, de telle sorte que les deux autres côtés opposés de l'enveloppe 5, 5' soient ouverts (au moins en partie) pour permettre d'en extraire le container et de l'y repositionner après usage. Cette enveloppe 5, 5' est en outre soudée sur elle-même en son fond par une bande de soudure 5e (visible à la figure 3) s'étendant le long d'un côté du fond 5a.

[0023] Selon l'invention, la face supérieure 5b de l'enveloppe 5, 5' est ajourée par poinçonnage (voir flèche A à la figure 3) d'une zone prédéterminée S de celle-ci (identifiée en pointillés sur cette figure) destinée à former une étiquette d'identification 6 du produit contenu dans le container 2, après remplissage, fermeture et positionnement précis de ce dernier en dessous de cette face supérieure 5b à poinçonner (cette étiquette 6 est symbolisée par des hachures aux figures 1, 2, 4 et 5). Ce poinçonnage est avantageusement réalisé par un piston à commande automatisée, et il a ainsi pour effet de transférer au container 2 l'étiquette 6 pré-intégrée à l'enveloppe 5, 5' en la plaquant par collage sur la face externe du couvercle 4, par exemple sur toute la surface de celui-ci comme visible sur les figures 1 à 5. A cet effet, l'étiquette 6 peut être pré-encollée pour adhérer instantanément au couvercle 4 lors de ce poinçonnage.

[0024] Comme cela est visible aux figures 4 et 5, le rebord 4a du couvercle 4 est relié à la surface plate de ce dernier recevant l'étiquette 6 par un épaulement 4b qui forme une butée verticale périphérique pour cette dernière et qui présente des creux 4c (voir figure 2) réguliè-

rement espacés pour faciliter le positionnement de l'étiquette 6 lors de son application sur le couvercle 4.

[0025] L'emballage 1 selon l'invention comprend en outre (voir figures 2 et 3) des moyens de maintien du container 2 dans l'enveloppe 5, 5' qui sont formés sur la paroi de cette dernière en étant par exemple obtenus par un collage, sur le rebord 4a du couvercle 4, d'une région périphérique (non visible) du côté interne de sa face supérieure 5b entourant l'orifice de celle-ci résultant du poinçonnement de la zone S.

[0026] Dans l'exemple de la figure 2, ces moyens de maintien comprennent également deux rabats 7 de calage du récipient 3 (un seul rabat 7 est visible) qui sont respectivement articulés sur deux bords inférieurs 8 opposés du fond 5a de l'enveloppe 5 reliant ses faces latérales 5b et 5c entre elles et qui ont chacun leurs bords libres 7a échancrés en arc de cercle pour épouser une partie de la paroi latérale du récipient 3 en étant rabattus vers l'intérieur de l'enveloppe 5.

[0027] On notera que la forme de l'enveloppe 5, 5' d'un emballage selon l'invention n'est pas limitée à celle illustrée sur ces figures, et qu'elle pourrait être en variante partiellement ou totalement fermée sur chacune de ses faces latérales (i.e. à la place des deux côtés ouverts de l'enveloppe 5, 5', qui pourraient par exemple être munis de volets articulés sur le fond 5a ou sur la face supérieure 5b).

Revendications

1. Emballage (1, 1') comprenant un container (2) pour produit alimentaire de type à récipient (3) fermé par un couvercle (4), et une enveloppe (5, 5') qui entoure le container et au contact de laquelle ce dernier est monté, **caractérisé en ce que** ce couvercle est revêtu d'au moins un élément d'identification (6) du produit qui y est plaqué par enlèvement d'au moins une zone (S) de l'enveloppe de géométrie prédéterminée et formant le ou chaque élément.
2. Emballage (1, 1') selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** ledit ou chaque élément d'identification (6) est plaqué sur le couvercle (4) par poinçonnage de l'enveloppe (5, 5') à l'emplacement de ladite zone (S), laquelle est localisée sensiblement au centre d'une face supérieure (5b) de l'enveloppe amputée de cette zone.
3. Emballage (1, 1') selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** ledit ou chaque élément d'identification (6) constitué de ladite zone d'enveloppe (S) forme une étiquette pour le couvercle (4) qui s'étend sensiblement sur toute la surface de ce dernier vers l'intérieur et en contrebas d'un rebord périphérique (4a) du couvercle qui est clipé sur le récipient (3), ce rebord présentant de préférence une pluralité de creux (4c) régulièrement espacés sur la périphérie

d'un épaulement (4b) de ce rebord contre lequel est disposé cet élément.

4. Emballage (1, 1') selon une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** ledit ou chaque élément d'identification (6) est fixé au couvercle (4) par des moyens mécaniques ou adhésifs, cet élément étant de préférence pré-encollé pour adhérer au couvercle en formant une étiquette identifiant le produit contenu dans le container (2).
5. Emballage (1, 1') selon une des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** la paroi de l'enveloppe (5, 5') comporte un fond (5a) recevant le récipient (3) et une face supérieure (5b) ajourée par l'enlèvement de ladite zone (S) qui sont reliées entre elles par deux faces latérales (5c et 5d) opposées, cette paroi étant adaptée pour caler le container (2) dans l'enveloppe.
6. Emballage (1, 1') selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** des moyens de maintien du container (2) dans l'enveloppe (5, 5') sont formés sur ladite paroi de cette dernière, en étant obtenus :
 - sur une région périphérique du côté interne de ladite face supérieure (5b) entourant ladite zone (S) enlevée de l'enveloppe (5'), par un scellage ou collage de cette région interne sur un rebord périphérique (4a) du couvercle (4), et/ou
 - sur ledit fond (5a) par au moins deux rabats de calage (7) qui sont respectivement articulés sur deux bords inférieurs (8) opposés de ce fond reliant lesdites faces latérales (5c et 5d) entre elles et qui sont chacun adaptés pour épouser une partie de la paroi latérale du récipient (3) en étant rabattus vers l'intérieur de l'enveloppe (5).
7. Emballage (1) selon la revendication 6, la paroi latérale du récipient (3) étant à symétrie de révolution, par exemple au moins en partie tronconique, et le couvercle (4) étant circulaire de type clipé sur cette paroi latérale, **caractérisé en ce que** l'enveloppe (5) présente une géométrie sensiblement parallélépipédique et **en ce que** lesdits moyens de maintien comprennent lesdits deux rabats (7) dont les bords libres respectifs (7a) sont échancrés en arc de cercle de sorte à épouser le contour de cette paroi latérale pour caler le récipient en regard desdites deux faces latérales (5c et 5d) de l'enveloppe.
8. Emballage (1, 1') selon une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'enveloppe (5, 5') est en carton plié et soudé par recouvrement en son fond par une bande de soudure s'étendant sur un côté dudit fond (5a), et **en ce que** le container (2) est réalisé en au moins une matière plastique.

9. Emballage (1, 1') selon une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'enveloppe (5, 5') présente une géométrie sensiblement parallélépipédique enserrant le container (2), lequel est à symétrie de révolution et est de préférence de section radiale circulaire. 5

10. Procédé de fabrication d'un emballage (1, 1') selon une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** comprend successivement : 10

- a) un remplissage du container (2) au moyen dudit produit,
 - b) une fermeture du container ainsi rempli par son couvercle, 15
 - c) un positionnement de l'enveloppe (5, 5') autour du container ainsi fermé de telle manière que ladite ou chaque zone (S) de l'enveloppe à enlever qui comprend ledit ou chaque élément d'identification (6) soit localisée en regard d'un emplacement prédéterminé du couvercle, puis 20
 - d) un poinçonnage (A) de l'enveloppe ainsi positionnée à l'emplacement de la ou de chaque zone pour plaquer le ou chaque élément d'identification sur le couvercle, cet élément étant de 25
- préférence pré-encollé pour adhérer au couvercle après ce poinçonnage.

30

35

40

45

50

55

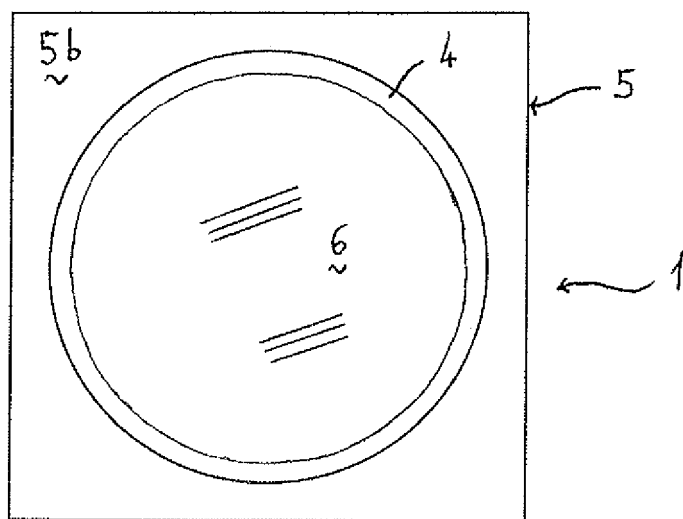


Fig. 1

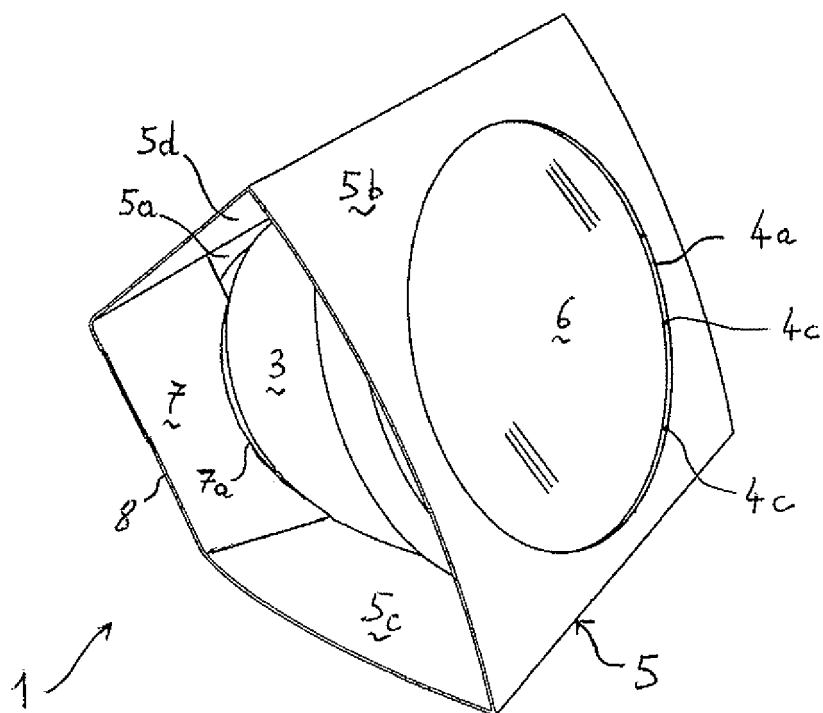


Fig. 2

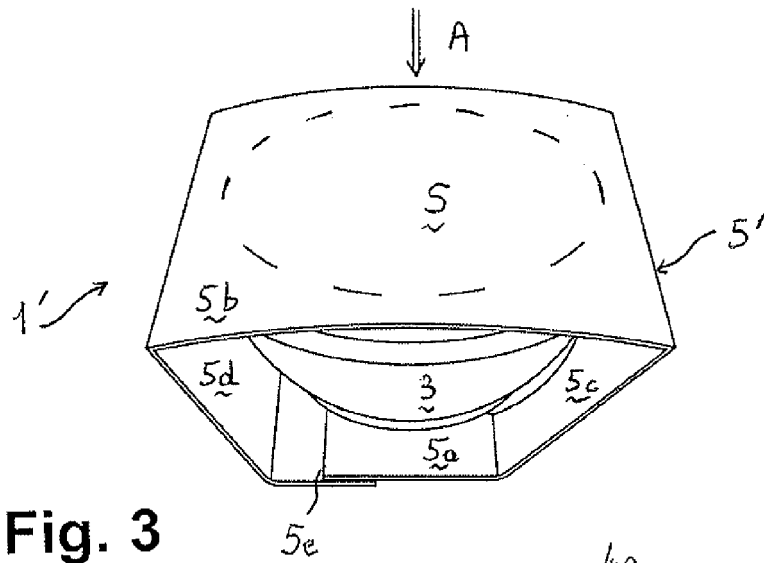


Fig. 3

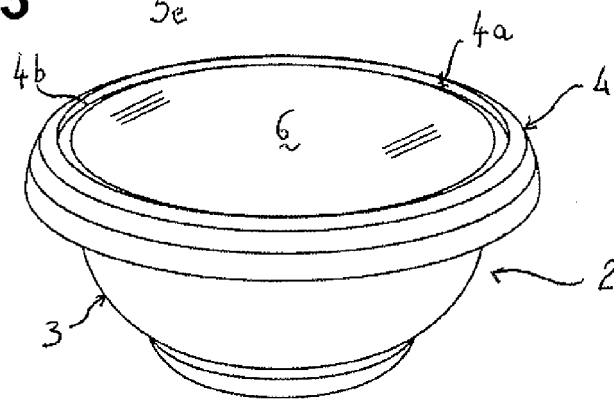


Fig. 4

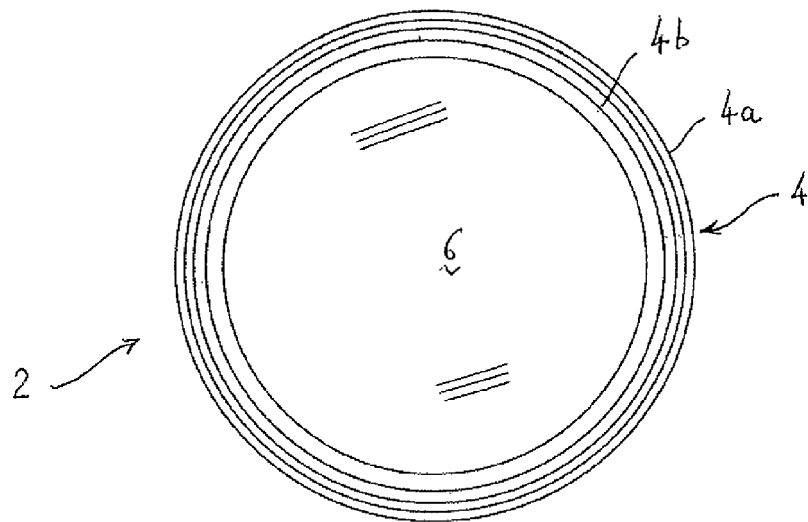


Fig. 5



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 10 15 4723

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A,D	GB 2 284 585 A (CHAPMAN PACKAGING LIMITED [GB]) 14 juin 1995 (1995-06-14) * page 6, alinéa 2 - page 7, alinéa 3; figures 1-8 *	1-10	INV. B65D5/42 B65D77/04
A	DE 43 20 758 A1 (PACKMASTER SYSTEM ENTWICKLUNG [DE] ASSIDOMAEN PACKMASTER GMBH [DE]) 5 janvier 1995 (1995-01-05) * colonne 1, ligne 19-25; figures 1-5 * * colonne 2, ligne 62 - colonne 3, ligne 65 *	1-10	
A	GB 1 380 240 A (BOXFOLDIA LTD) 8 janvier 1975 (1975-01-08) * le document en entier *	1-10	
A	DE 77 07 275 U1 (WINZERGENSENSCHAFT BECKSTEIN [DE]) 1 septembre 1977 (1977-09-01) * page 3, alinéas 2,3; figure 1 *	1-10	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B65D
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 17 mai 2010	Examineur Ngo Si Xuyen, G
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 10 15 4723

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

17-05-2010

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 2284585	A	14-06-1995	AUCUN	
DE 4320758	A1	05-01-1995	AUCUN	
GB 1380240	A	08-01-1975	AUCUN	
DE 7707275	U1	01-09-1977	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- GB 2284585 A [0002]